

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2023

LES SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS - (N° 1290)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 141

présenté par
M. Zulesi

ARTICLE 2 BIS

À la première phrase, après le mot :

« ligne »,

insérer le mot :

« ferroviaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.